



Paris, le 11 avril 2019

Madame la Ministre des solidarités et de la santé

14 avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

Objet : demande d'ouverture de négociations concernant le secteur de l'aide aux personnes âgées

Madame la Ministre,

Par la présente, nous tenons à vous informer que l'intersyndicale relative au secteur de l'aide aux personnes âgées a été reçue le 4 avril dernier, par Madame FONTANEL, conseillère solidarité et santé de la présidence de la république. Nous avons pu remettre 35 000 pétitions et plus de 800 motions. Elles sont l'expression du soutien des personnes âgées, des familles, des citoyens aux revendications des professionnels.elles que l'Intersyndicale et l'AD-PA portent, notamment le renforcement des effectifs pour atteindre le ratio de « un pour un », l'augmentation du temps passé à domicile, ainsi que la réévaluation des grilles et des salaires dans le cadre des statuts et des conventions collectives.

Madame FONTANEL, a pu nous confirmer que notre action débutée en 2017 a conduit le gouvernement à prendre des mesures telle que la feuille de route que vous avez présentée fin mai 2017, ainsi que la concertation qui a débouché sur le rapport LIBAULT (autonomie grand âge). Ce dernier est un marqueur significatif ce dont nous convenons, d'autant plus que les constats de ce rapport mettent en évidence l'urgence de la situation, comme nous le faisons depuis plus d'un an.

En effet, ce travail pose un diagnostic que nous partageons sur plusieurs points. Il fait état de l'urgence à prendre des mesures pour que la situation dans ce secteur soit humainement acceptable et que cette amélioration soit pérennisée notamment par le renforcement des effectifs traduisant en actes l'augmentation des ratios et le développement de la reconnaissance salariale des professionnelles.

Les professionnels qui exercent dans le secteur des personnes âgées, avec leurs organisations syndicales et l'AD-PA, attendent depuis de nombreux mois la mise en œuvre de mesures immédiates afin que leurs conditions de travail pour les professionnels, ainsi que la prise en charge et l'accompagnement de nos aînés, s'améliorent concrètement et durablement.

Aussi, nous sollicitons l'ouverture de négociations sur la base du cahier de revendications que nous portons depuis 17 mois, concernant prioritairement les effectifs en établissements et à domicile mais aussi les mesures de revalorisation salariale indispensables pour commencer à rendre attractifs les métiers de la filière de l'accompagnement des personnes âgées fragilisées.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez l'urgence d'ouvrir, avant l'été, des négociations sur le sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération

Pour l'AD-PA,
Le Président,



P. CHAMPVERT.

Pour la CFDT,
La Secrétaire Générale,



E. RESCANIERES.

Pour la CFE-CGC,
Le Président,



P. MALLERON.

Pour la CFTC
Le Secrétaire Fédéral
Pôle public,



C. CUMIN.

Pour la CGT,
La Secrétaire Générale
Santé social,



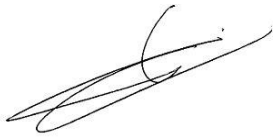
M. STIVALA

Pour la Fédération
Autonome



E. LABOURDETTE

Pour la Force Ouvrière,
Le Secrétaire Général,



Y. KOTTELAT.

Pour la FSU,
Le Secrétaire Général SNUTER,



D. BOURGOIN.

Pour l'UNSA,
La Secrétaire nationale



F. KALB.

Pour SUD,
La Secrétaire Générale,
Santé-sociaux,



C. LORAINE.

Pour l'UFAS,

La Secrétaire,



S. LE BARON